



Modification d une requete aupres du jaf

Par **laurence a_old**, le **27/09/2007** à **13:36**

je suis divorcée et j ai fait une requete aupres du juge des affaires familiales afin de restreindre le droit de visite et d hebergement de mon ex mari. suite a des évènements recents je souhaiterais modifier ma demande . je souhaiterais qu il n ai plus qu un simple droit de visite en milieu mediatisé. est ce que cela est possible et si oui comment dois je procédé? je suis convoqué le 18 octobre et je n ai pas d avocat.

Par **ly31**, le **27/09/2007** à **19:21**

Bonsoir,rnrnJe pense que vous avez encore le temps d'établir un courrier "A.R. (accusé de réception) au JAF, et que vous ne manquerez pas de lui rappeler lors de votre convocation du 18 octobre
rnrnJe vous remercie de bien vouloir me tenir informé
rnrnJe vous souhaite bon courage
rnrnly31